

AOC RASTEAU – REF 01.11. LISTE DES PIEDS DE VIGNE MORTS OU MANQUANTS – MAJ 24/11/2025

Liste des parcelles présentant un taux de manquants justifiant une baisse corrélative des quantités récoltées

A RETOURNER A L'ODG RASTEAU AVEC LA DECLARATION DE REVENDICATION

Nom et prénom, ou Raison sociale : N° CVI :

Code postal : Commune : Responsable à contacter :

L'article D. 644-22 du Code rural pose l'obligation pour chaque opérateur de tenir à jour une liste des parcelles présentant un taux de manquants justifiant une baisse proportionnelle des quantités récoltées sur ces parcelles.

Le seuil au-delà duquel le rendement doit être diminué proportionnellement au taux de manquants constaté est fixé à **20% pour l'AOC Rasteau**. Il convient de porter dans ce tableau la liste des seules parcelles pour lesquelles le pourcentage de pieds morts ou manquants estimé est supérieur à ce taux de 20%. Il s'agit ici d'une simple estimation par le producteur, sachant qu'en cas de contrôle sur ce point, le calcul du pourcentage de manquants sera effectué à partir du rapport entre le nombre de pieds de vigne morts ou manquants sur une parcelle et le nombre de pieds plantés lors de la mise en place de ladite parcelle.

En appliquant le taux de manquants estimé au rendement annuel, vous pourrez déterminer le rendement maximum revendicable sur la parcelle concernée ; en appliquant ensuite ce rendement maximum revendicable à la superficie de la parcelle correspondante, vous pourrez déterminer le volume maximum revendicable sur cette parcelle.

Appellation	Référence cadastrale	Superficie	Taux de manquants estimé
		 ha a ca	
		 ha a ca	
		 ha a ca	
		 ha a ca	
		 ha a ca	
		 ha a ca	
		 ha a ca	
		 ha a ca	

Mise à jour du / /

Page /

PIEDS DE VIGNE MORTS OU MANQUANTS

Liste des parcelles présentant un taux de manquants justifiant une baisse corrélative des quantités récoltées – Imprimé « suite »

A RETOURNER A L'ODG RASTEAU AVEC LA DECLARATION DE REVENDICATION

Appellation	Référence cadastrale	Superficie	Taux de manquants estimé
		 ha a ca	
		 ha a ca	
		 ha a ca	
		 ha a ca	
		 ha a ca	
		 ha a ca	
		 ha a ca	
		 ha a ca	
		 ha a ca	
		 ha a ca	
		 ha a ca	
		 ha a ca	
		 ha a ca	
		 ha a ca	
		 ha a ca	
		 ha a ca	
		 ha a ca	
		 ha a ca	

Mise à jour du / /

Page /